

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

25 JUIN 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Abrogation de la
délibération 11 F 04 du
29 septembre 2011**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 juin 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 26 juin 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 juin 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quinze, le 25 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC*, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT**, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA, Madame LIBESKIND***, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PETROVIC (sauf pour les dossiers 15 D 00 et 15 D 01)

**Monsieur COMBALAT (présent pour les dossiers 15 D 00, 15 D 01, 15 D 02a, 15 D 02b, 15 D 02c et 15 D 02d)

***Madame LIBESKIND (sauf pour les dossiers 15 D 00 et 15 D 01)

Avaient donné procuration :

Madame BOUTIN à Monsieur LAMY
Madame CERIGHELLI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEBRAY à Madame PEUGNET
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Madame AGUINET à Monsieur PIVERT
Madame LIBESKIND à Madame PEYRESAUBES
Madame NASRI à Monsieur PERICARD
Madame LANGE à Madame VANTHOURNOUT
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD
Madame SILLY à Monsieur LEVEQUE

Secrétaire de séance :

Madame TÉA

N° DE DOSSIER : 15 D 07

OBJET : ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION 11 F 04 DU 29 SEPTEMBRE 2011

RAPPORTEUR : Madame MACE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 29 septembre 2011, la Ville a instauré le dispositif de majoration des règles d'urbanisme pour les constructions performantes sur le plan énergétique prévu par l'article L.128-1 du Code de l'urbanisme. Les critères de performance requis à cette date étaient l'obtention des labels THPE Enr 2005 ou BBC 2005.

La nouvelle réglementation thermique entrée en vigueur en 2012 a rendu ces labels obsolètes et a par conséquent rendu la délibération adoptée inopérante.

Dans l'attente de la détermination de nouveaux labels de performance énergétique, il est proposé au Conseil Municipal d'abroger la délibération du 29 septembre 2011.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

PRONONCE l'abrogation de la délibération 11 F 04 du 29 septembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye